



CONNEXION

L'ÉDITO de JACQUES LEMARE



La plupart des communes d'Eure-et-Loir se sont préoccupées de compléter et de clarifier l'adressage lors de l'arrivée de la fibre optique. Pour autant, en application du décret n°2023-767 d'août dernier, il est maintenant nécessaire de certifier les adresses dans la Base Adresse Nationale (BAN) qui devient la nouvelle, et surtout la seule, référence pour l'ensemble des administrations, services publics, outils de navigation GPS, etc. Ça peut sembler être juste une nouvelle tâche administrative (une de plus !), mais cette unification a un vrai intérêt pour nos concitoyens, en particulier dans les secteurs ruraux : moins d'erreurs de livraison, plus de facilité pour être localisé par les services de secours, etc. Il ne faut donc pas en sous-estimer l'importance !

VERS LA FERMETURE DU RESEAU TELEPHONIQUE

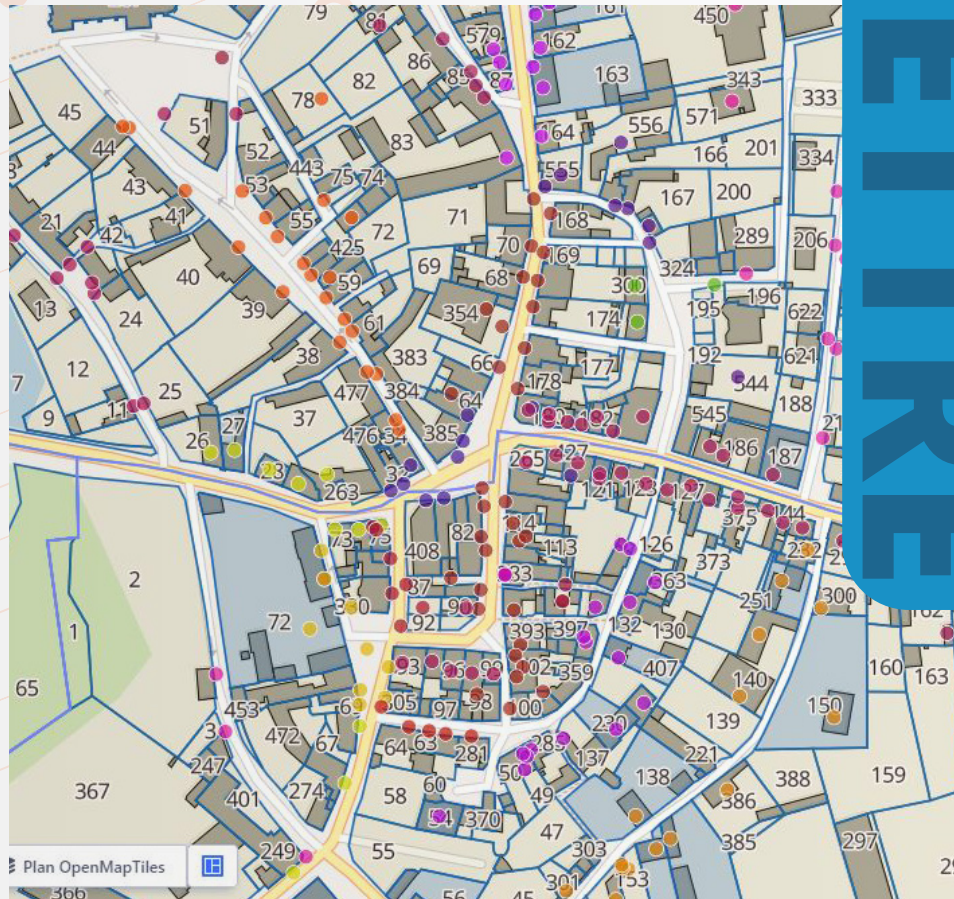
Le déploiement de la fibre optique s'achève à peine que c'est l'arrêt du réseau cuivre qui est enclenché. Ce réseau cuivre, qui a servi à téléphoner et à se connecter à Internet par ADSL pendant des décennies, sera fermé d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire français.

L'Eure-et-Loir est déjà concernée pour 36 communes (plan joint), qui seront privées du cuivre dès janvier 2027. Suivront l'ensemble des autres communes du Département. Chaque année, nous aurons à vous communiquer la liste des communes concernées.

En tant qu'élus, nous devons nous y préparer, d'autant que l'absence de communication nationale laissera dans l'incertitude nos concitoyens les plus éloignés des nouvelles technologies. Ce sont à nouveau les maires qui seront en première lignes : ils devront pouvoir répondre aux sollicitations des habitants et des professionnels.

En complément des informations fournies dans cette lettre, nous viendrons à votre rencontre pour préparer ces échéances, au fur et à mesure que l'opérateur Orange, unique propriétaire du réseau cuivre, nous informera de son calendrier.

Ce sera l'occasion de revenir sur l'avancée du déploiement de la fibre optique, où les communes rurales sont en avance sur les communes urbaines !



LA CERTIFICATION DES ADRESSES PAR LES MAIRIES QUE CHANGE LA LOI 3DS ?

L'ADRESSAGE PAR LES COMMUNES

Le conseil municipal est compétent pour dénommer les voies et lieux-dits, alors que c'est le maire qui doit les numéroter dans le cadre de son pouvoir de police.

En Eure-et-Loir, la quasi-totalité des communes ont profité du déploiement de la fibre optique pour compléter l'adressage sur leur territoire : numérotation des hameaux et lieux-dits qui ne l'étaient pas, clarification de l'orthographe de certaines voies, etc.

Jusqu'à présent, une distinction était faite selon la taille des communes : seules celles dépassant 2000 habitants étaient tenues de transmettre la liste de leurs voies et leurs numéros au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre.

QUE CHANGE LA LOI 3DS ?

Le décret d'application 2023-767 du 11 août 2023 rend obligatoire l'inscription par les communes des adresses dans la base adresse nationale.

- Cette obligation entre en vigueur :
- > le 1er janvier 2024 pour les communes de plus de 2 000 habitants
 - > le 1er juin 2024 pour les communes de moins de 2 000 habitants

QUELS SONT LES ENJEUX ?

En plus du respect de l'obligation réglementaire introduite par le décret, l'intérêt de la certification des adresses dans la base adresse nationale est que ces adresses certifiées deviennent la référence pour tous les gestionnaires de bases de données d'adresses.

Ainsi, après certification par la commune dans la base adresse nationale, La Poste, les guides GPS, les

UN OUTIL DÉDIÉ

services fiscaux, les gestionnaires de réseau, etc., utiliseront les adresses certifiées, avec la localisation correcte définie par la mairie. Ce sera un avantage pour les habitants et pour les services publics, en particulier dans les communes rurales : moins d'erreurs de lieu de livraison, plus grande rapidité de localisation pour les secours, etc.

COMMENT FAIRE ?

Un outil dédié sur Internet a été mis en place par l'Etat pour permettre aux communes de certifier relativement facilement leurs adresses, y compris leur localisation exacte :

c'est la base adresse locale.

Chaque mairie peut créer une base adresse locale, regroupant les adresses connues sur la commune (issues du cadastre, de l'IGN, etc.), sur le site : <https://mes-adresses.data.gouv.fr>. Il est possible d'essayer l'outil "à blanc", avec une base adresse locale de démonstration où les modifications ne seront pas enregistrées :

<https://mes-adresses.data.gouv.fr/new?demo=1>

Cependant, les communes n'ont pas intérêt à certifier sans contrôler les adresses existantes dans la base adresse : cela ne ferait qu'officialiser les adresses erronées qui peuvent y figurer. Les erreurs d'adresses les plus courantes sont :

- > une mauvaise localisation (notamment suite à des découpages parcellaires),
- > les adresses en doublon (quand il y a eu des évolutions dans le temps, ou en cas de variantes d'orthographe dans le nom de la voie ou du lieu-dit),
- > les adresses avec des numéros fantaisistes ou arbitraires (comme les numéros type 9001, 9002, etc. utilisés par le cadastre avant le numérotage officiel)

NE PAS CHANGER TOUT L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

L'obligation de certification des adresses n'impose pas de changer tout l'adressage de la commune :

- > pas d'obligation de passer à une numérotation métrique,

> pas d'obligation de supprimer les « bis » ou les « ter »,

> pas d'obligation que toutes les voies s'appellent « rue de ... » ou « place de ... » : les noms de lieux-dits peuvent être conservés (mais ils doivent être numérotés)

Au contraire, des changements trop importants risquent de créer de la confusion (si un numéro existant est attribué à un autre bâtiment par exemple) et nécessitent une communication et une concertation poussée avec les habitants et les entreprises concernés (pour que tous informent leurs interlocuteurs des changements en même temps. Une notice d'utilisation de l'outil base adresse locale est disponible sur le site Internet d'Eure-et-Loir Numérique : elle peut être consultée à l'adresse <https://www.numerique28.fr/collectivites/>

Des guides plus détaillés sont également disponibles sur le site <https://adresse.data.gouv.fr/gerer-mes-adresses>

RÉSEAUX

LA FERMETURE PROGRESSIVE DU RESEAU HISTORIQUE EN CUIVRE D'ORANGE

Avec le déploiement généralisé de la fibre optique, et le passage de plus en plus d'abonnés à la fibre, Orange a décidé de lancer la fermeture du réseau téléphonique. Suite à la validation des modalités par l'Etat et l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), l'ensemble du territoire sera concerné par l'arrêt du réseau cuivre d'Orange.

Le plan de fermeture de ce réseau historique prévoit qu'il sera totalement arrêté en 2030. Pour l'ensemble du réseau, Orange procèdera dans un premier temps à la fermeture commerciale nationale en janvier 2026. Il ne sera alors plus possible aux clients de souscrire de nouveaux abonnements ADSL, y compris suite au changement de locataire ou de propriétaire dans un logement.

La fermeture du réseau se fera par étapes géographiques : 7 lots sont prévus, et Orange a présenté en 2023 la liste des communes incluses dans le lot 3, le premier à grande échelle nationale. Ce 3ème lot comporte en Eure-et-Loir 36 communes, déjà couvertes quasi-

ment à 100 % par la fibre optique : Aunay-sous-Auneau, Auneau Bleu-ry Saint Symphorien, Bailleau Armonville, Berchères Saint Germain, Bouglainval, Champseru, La Chapelle d'Aunainville, Chartainvilliers, Coltainvilliers, Coulombs, Droue sur Drouette, Ecosnes, Epernon, Gallardon, Gas, Gaville-Oisème, Le Gué de Longroi, Hanches, Houx, Jouy, Levainville, Mévoisins, Oinville sous Auneau, Poisvilliers, Roinville, Saint Léger des Aubées, Saint Lucien, Saint Martin de Nigelles, Saint Piat, Saint Prest, Senantes, Soulaire, Umpeau, Villiers le Morhier, Yermenonville, Ymeray.



31 de ces communes sont sur le réseau d'initiative publique fibre optique, représentant 19 901 locaux (98,8% éligibles à la fibre), et 5 communes sont sur la zone AMII Orange avec 3 819

locaux (97,5% éligibles à la fibre).

2 réunions d'information ont été organisées par Orange, en coordination avec la Préfecture et Eure-et-Loir Numérique, à destination des maires en juillet et en août 2023.

Le calendrier pour ces communes est le suivant :

> Janvier 2024 : confirmation définitive de la liste des communes du lot 3

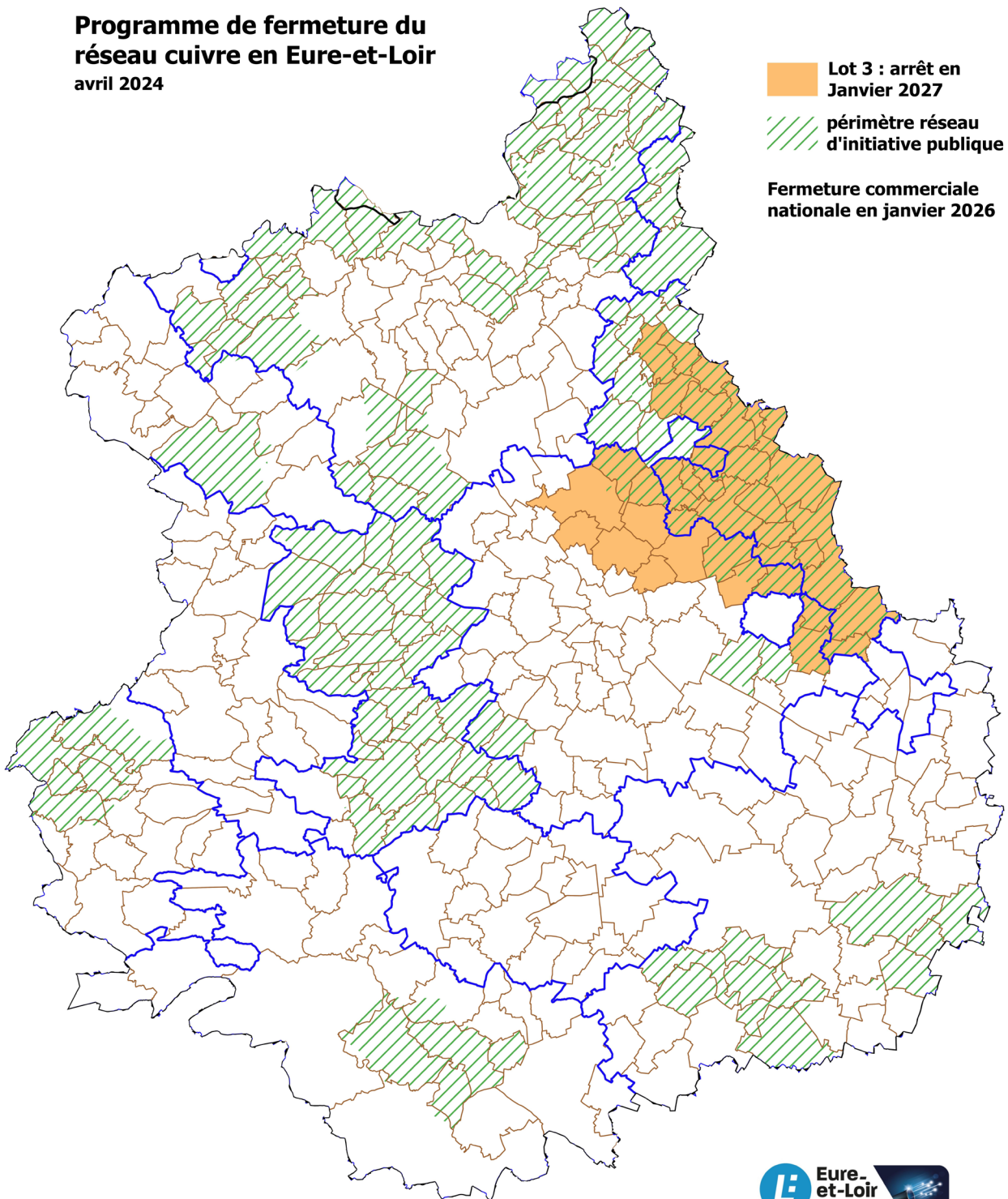
> Janvier 2026 : Fermeture commerciale nationale

> Janvier 2027 : Arrêt du réseau cuivre sur ces communes et début du démontage du réseau

L'ensemble du territoire sera concerné dans les prochaines années, avec l'annonce d'un nouveau lot tous les 6 à 12 mois : le prochain est attendu d'ici le début de l'été. Les communes impactées seront prévenues rapidement. Il y aura un délai de 3 ans entre la confirmation définitive de la fermeture du réseau sur une commune et son arrêt effectif. Au cours de ces 3 ans, l'information des habitants sur la fermeture du réseau cuivre reposera en partie sur les communes. En effet,

CARTOGRAPHIE

Programme de fermeture du réseau cuivre en Eure-et-Loir avril 2024



ni Orange, ni l'Etat ne prévoient de campagne d'information à grande échelle sur ce projet.

L'enjeu sera d'informer le plus tôt possible, afin de permettre aux habitants, mais aussi aux entreprises, commerçants et artisans, d'anticiper pour basculer sur la fibre optique et ne pas attendre le dernier moment, au risque de ne plus avoir de connexion téléphone et Internet le jour de l'arrêt

du cuivre. Pour les collectivités qui souhaitent communiquer auprès de leurs administrés, la Fédération Française des Telecom met à disposition des explications et des supports d'information sans logo : les communes peuvent les utiliser en totalité ou en partie sur leurs propres supports de communications (site Internet, bulletin municipal, etc.). Ils sont disponibles sur le site :

<https://www.fftelecoms.org/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/>.

Dans tous les cas, des réunions de suivi avec les élus concernés seront organisées régulièrement par Orange avec la Préfecture et Eure-et-Loir Numérique, ainsi qu'avec les opérateurs d'infrastructure fibre optique, pour faire le suivi du projet de fermeture du réseau cuivre.



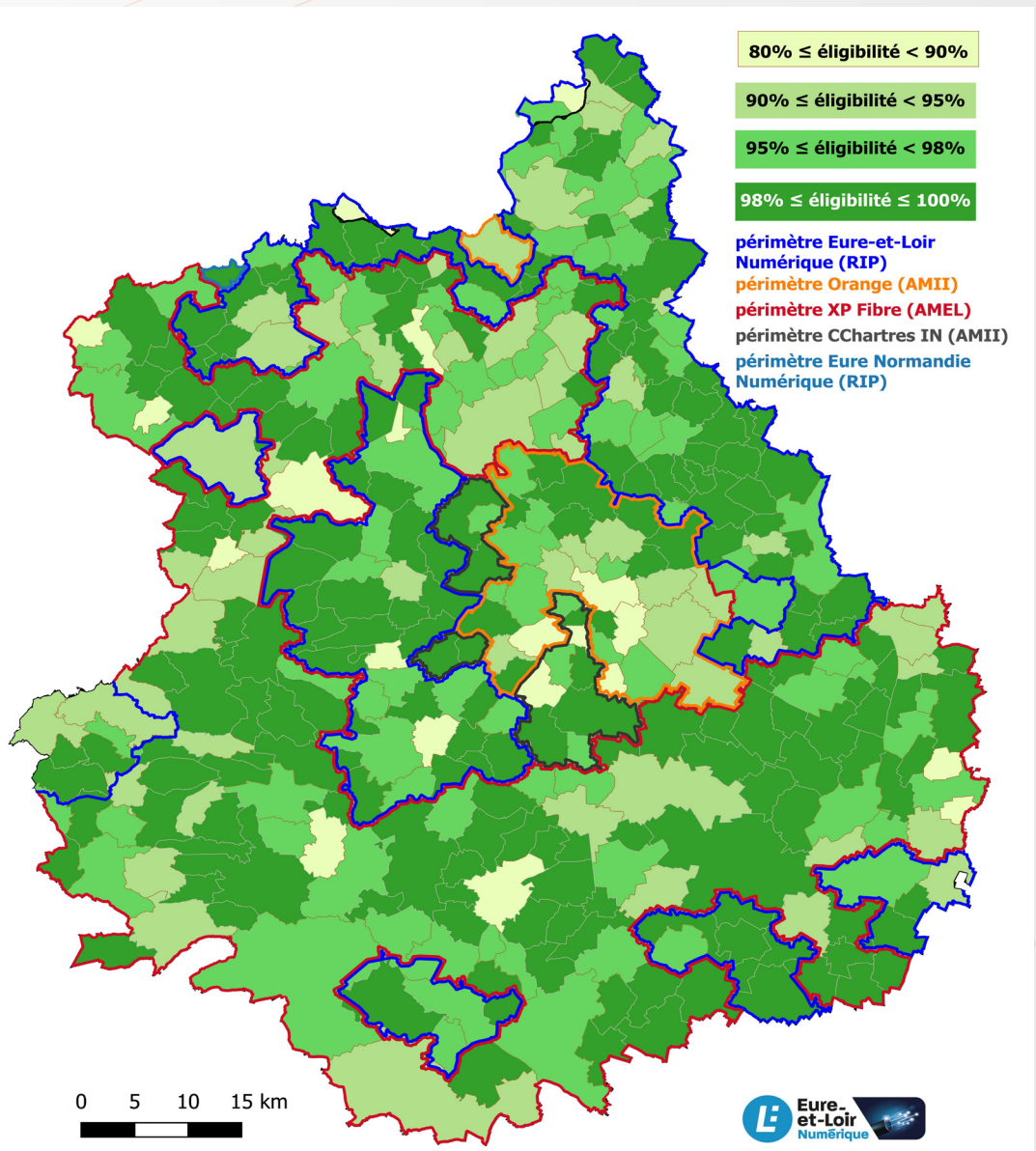
CONNEXION

TAUX D'ELIGIBILITE FIBRE OPTIQUE PAR COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2023

En 2023, XP Fibre a rejoint Eure-et-Loir Numérique et C Chartres Innovations Numériques avec un taux de couverture à la fibre optique sur son périmètre eurélien supérieur à 95%.

Au 31 décembre 2023, il était de 96,6% sur le périmètre d'Eure-et-Loir Numérique, de 96,2% sur le périmètre de C Chartres Innovations Numériques, et de 95,6% sur le périmètre de XP Fibre. Il reste des différences sur certaines communes, et chaque opérateur poursuit les travaux pour aboutir à la complétude.

Cependant, Orange, sur son périmètre de déploiement, n'atteint fin 2023 qu'un taux d'éligibilité de 90,6%. Et surtout, au rythme de 2023, il lui faudrait encore 5 ans pour aboutir à la complétude... A moins que la fermeture du cuivre ne le pousse à accélérer le rythme.



CODE PTO SUR VOTRE PRISE FIBRE FACILITER LES CHANGEMENTS D'OPERATEURS

La référence de la prise terminale optique (PTO) permet d'identifier la fibre optique utilisée pour chaque logement. Cette référence est à communiquer par l'abonné à son nouvel opérateur Internet : quand il change d'opérateur ou quand il emménage.

La référence PTO est normalement visible sur l'étiquette du boîtier fibre optique dans le logement.

Depuis l'été 2023, ce code doit être accessible sur le compte client de l'opérateur Internet et depuis fin 2023, ce code doit être inscrit sur la facture de l'opérateur.

Cette information facilitera les changements de fournisseur d'accès internet ou les remises en service de la fibre optique après un changement d'occupant du logement.

N'OUBLIEZ PAS!

Vous pouvez consulter les anciens numéros de la Lettre d'Infos sur notre site internet à la page dédiée aux mairies :

<https://www.numerique28.fr/collectivites/>

Benoît DEY
Directeur
Viviane HUET
Responsable administrative et financière

Corinne JOUBERT
Assistante de direction
Jonathan MACE
Assistant administratif

Morgane CHARTRAIN
Responsable des données des réseaux
Recrutement en cours
Chef de projet fibre optique

Michaël BALOGH
Technicien génie civil
Lubin BELLANGER
Chargé d'exploitation fibre optique